

TERRITOIRES  
PROTÉGER SOLIDARITÉ  
RESPONSABLE COHÉSION  
ÉNERGÉTIQUE  
PRODUCTION GÉNÉRATIONS RESSOURCES  
CONSUMMATION MODÈS SOCIALE  
TRANSITION ENGAGE  
ÊTRES PRÉ-BIODIVERSITÉ  
MILIEUX PRÉSERVER HUMAINS  
ÉPANOUISSEMENT

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024



---

## **- SOMMAIRE -**

- I. **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- II. **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES**
- III. **FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS**
- IV. **FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS**
- V. **FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE**
- VI. **PAYS DE GEX AGGLO S'ENGAGE**

## - INTRODUCTION -

### Le rapport sur la situation en matière de développement durable

Le présent rapport est bâti sur l'obligation réglementaire, introduite par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement. Chaque collectivité de plus de 50 000 habitants doit en effet présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport présente les actions ou politiques communautaires de manière transversale, au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour chacune de ces thématiques, les actions sont réparties entre les politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire, et les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement des activités internes de la collectivité.

### Le développement durable dans les politiques de Pays de Gex agglo

Ces dernières années, notre intercommunalité a étoffé ses compétences et engagé des démarches qui lui permettent d'agir plus efficacement en faveur du développement durable et de la transition énergétique :

- La compétence en matière de PLUiH, élaboré parallèlement à la révision du SCoT ;
- Les prises de compétences transports et réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire ;
- La démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) et la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique des logements à l'échelle du genevois français ;
- L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en 2020, qui comprend un programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2026.
- L'adhésion à la Société d'Économie Mixte « les Énergies de l'Ain » (SEM LEA) pour le développement de la production d'énergies renouvelables locales ;
- La création de la « SEMOP Pays de Gex Énergies » pour exploiter le réseau d'anergie de la ZAC Ferney-Genève -Innovation ;
- L'élaboration du Schéma Directeur des Énergies, auquel est associée une adaptation du règlement du PLUiH et l'intégration d'une OAP Energie Climat.
- La promotion dans les écoles notamment avec un service dédié à l'Éducation, à la Valorisation et à la promotion du Développement Durable.

L'année 2024 a vu l'aboutissement de la planification du Schéma Directeur des Énergies et le lancement de ses premières actions, la mise en service de la première centrale solaire photovoltaïque par la SEM LEA, l'avancement de la phase d'incubation du Démonstrateur Ville Durable sur la ZAC Ferney-Genève-Innovation et l'accompagnement des communes dans l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, dans le cadre de la loi APER.

D'autre part, la collaboration avec les instances Suisses et le Pôle Métropolitain du Genevois français ont abouti à l'élaboration d'une Vision Territoriale Transfrontalière partagée et basée sur « Le Socle du Vivant » afin de préserver et réintroduire la nature en ville.

Dans cette optique, cette vision à 2050 porte notamment sur un arrêt progressif de l'artificialisation des sols, le développement d'une économie circulaire et durable. La thématique des mobilités vise quant à elle à développer le ferroviaire, les transports en commun et les modes doux et actifs pour favoriser l'application de la théorie des territoires de courtes distances.

Ce document transfrontalier est destiné à être décliné dans les documents de planification français et helvétiques. Il sera donc pris en compte dans le cadre de l'élaboration par le Pôle Métropolitain du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) commun à 4 EPCI (Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône Interco et la Communauté de communes du Genevois). Dans ce cadre, les élus communautaires et techniciens de la CAPG participeront activement à la construction de cet outil.

En parallèle, le 27 mars 2024, le Conseil communautaire a prescrit la révision générale du PLUiH dont l'un des objectifs principaux est de lutter contre l'artificialisation des sols et de retranscrire les grandes orientations de la Vision Territoriale Transfrontalière et du SCoT commun.

# I. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Schéma directeur des énergies

Suite à l'approbation du Schéma Directeur des Énergies (SDE) par le conseil communautaire en novembre 2023, une planification actions du SDE a été établie en 2024. La réalisation du programme des 27 actions du SDE en matière de maîtrise de l'énergie, d'installations de production d'énergies renouvelables et de développement des réseaux de chaleur a été planifiée pour les prochaines années, entre 2024 et 2030. Cette planification a été validée par le Bureau exécutif le 12 novembre 2024.



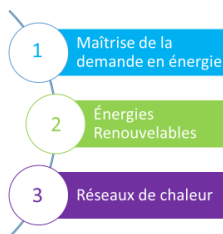
### Programme d'actions – Énergies renouvelables



- ENR-1** Maximiser le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics et d'enseignes
- ENR-2** Étudier et accompagner les projets solaires photovoltaïques au sol (parcs au sol, parkings, ombrières, agrivoltaïsme)
- ENR-3** Poursuivre la substitution des chaudières fioul par une alternative bas-carbone
- ENR-4** Développer la petite hydroélectricité
- ENR-5** Développer la géothermie de faible et moyenne température
- ENR-6** Inciter les particuliers à investir dans les installations domestiques d'énergies renouvelables
- ENR-7** Développer les projets territoriaux de méthanisation
- ENR-8** Développer le solaire thermique sur certains bâtiments propices
- ENR-9** Développer les projets de récupération de chaleur fatale (hors CERN)
- ENR-10** Contribuer au développement d'une offre territoriale de carburants alternatifs bas-carbone
- ENR-11** Développer les contrats d'électricité verte et locale
- ENR-12** Sensibiliser les collectivités et acteurs privés à la filière bois-énergie et à son développement local



### Programme d'actions – Réseaux de chaleur

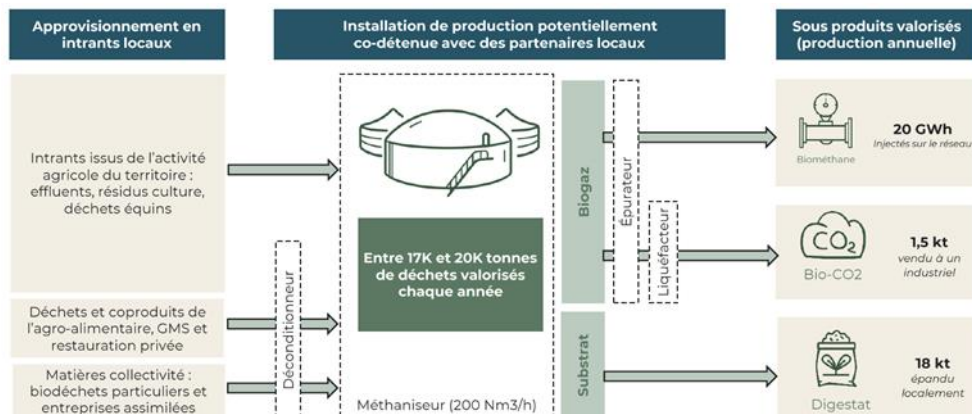


- RES-1** Créer des réseaux de chaleur EnR hors CERN (bois, chaleur fatale, etc.) sur les zones ciblées (existants et neufs/OAP)
- RES-2** Étendre les réseaux de chaleur existants sur les zones à potentiel (existant et neuf/OAP)
- RES-3** Valoriser la chaleur fatale des puits du CERN dans de nouveaux réseaux de chaleur sur les zones ciblées
- RES-4** Classer l'ensemble des réseaux de chaleur et communiquer sur la procédure pour les permis d'urbanisme
- RES-5** Avoir une vision RCU territoriale CAPG et travailler de concert Territoire-Villes-ALEC Ain
- RES-6** Mieux faire connaître les réseaux de chaleur renouvelable et leur organisation. Améliorer la prise en compte des réseaux de chaleur dans les opérations d'urbanisme (OAP, ZAC) et travaux de voiries

## Développement des énergies renouvelables

### ● Étude de faisabilité d'une unité de méthanisation

Le Schéma Directeur des Énergies a identifié les gisements mobilisables d'origine agricole, des activités agro-alimentaires et des biodéchets pour le développement d'une filière de méthanisation sur le territoire gessien. Un porteur de projet privé, ayant réalisé plusieurs installations de méthanisation en exploitation, dont deux en région Auvergne-Rhône-Alpes, a sollicité Pays de Gex agglo pour lui faire part de son souhait d'étudier l'implantation d'une installation de méthanisation territoriale sur le Pays de Gex. En juillet 2023, le Bureau exécutif a confirmé son intérêt pour cette démarche d'étude permettant de valider la capacité du territoire à accueillir une telle installation. En 2024, les services communautaires ont effectué une recherche de sites potentiels, respectant différents critères (distance des zones habitées, des cours d'eaux, desserte routière, proximité du réseau de gaz pour l'injection du biogaz...). Les sites les plus favorables ont été présentés aux communes concernées, qui ont été mises en relation avec le porteur de projet. Après la validation d'un site, en accord avec la commune concernée, les études d'implantation sur le site, d'approvisionnement de l'installation et d'épandage du digestat, seront menées avec la profession agricole, en lien avec la Chambre d'agriculture.



### ● Société d'Économie Mixte les Énergies de l'Ain (SEM LEA)

La SEM LEA (Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain) a été créée en novembre 2021. Son objet est de développer, financer, construire et exploiter des équipements de production d'énergies renouvelables dans le Département de l'Ain, soit directement, soit par la prise de participation dans des sociétés créées à cet effet avec des partenaires publics et/ou privés. Pays de Gex agglomération est actionnaire de la SEM LEA pour 5 % de son capital. Une augmentation de capital a été décidée en 2024, réalisée sur trois années, qui portera la part de Pays de Gex agglomération à 640 772 € fin 2026.

Cinq projets d'installations solaires photovoltaïques sont actuellement portés par la SEM LEA sur le Pays de Gex. La première installation mise en service est une ombrière sur le parking du stade de Chauvilly à Gex, en juillet 2024. Une surface de 2022 m<sup>2</sup> de panneaux produit annuellement 547 905 kWh, équivalent à la consommation de 117 foyers. Une ombrière sera installée prochainement sur le parking de la télécabine de Crozet, l'investissement sera porté par une société montée entre la SEM LEA et Solarhônâ, filiale de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

LÉA, un outil au service de la transition énergétique des territoires de l'Ain



#### PARKING STADE DE CHAUVILLY

📍 GEX

- 4 ombrières
- 984 panneaux répartis sur 2 022 m<sup>2</sup>
- 433 kWc de puissance
- Production annuelle de 547 905 kWh, équivalent à la consommation de 117 foyers
- 28 % de la consommation de la commune
- 12,8 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées
- Mis en service le 31 juillet 2024



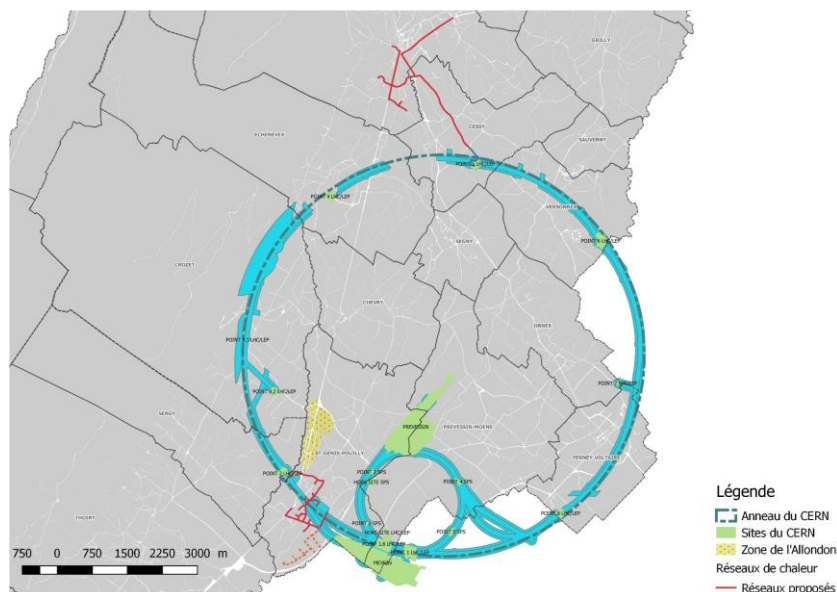
#### PARKING TÉLÉCABINE DU FIERNEY

📍 CROZET

- 4 ombrières
- 1 120 panneaux répartis sur 2 238 m<sup>2</sup>
- 498 kWc de puissance
- Production annuelle de 548 240 kWh soit l'équivalent de la consommation de 117 foyers
- 380 % de la consommation de la commune
- 12,9 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an

### ● Étude de faisabilité de réseaux de chaleur

L'axe 3 du SDE a pour objet le développement des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération. Une étude d'opportunité rendue en 2019 avait conclu que les puits 2 et 5 du CERN disposaient d'un potentiel de rejet de chaleur fatale permettant d'alimenter un réseau de chaleur sur une zone urbaine proche. La réalisation d'une étude de faisabilité technique, économique et juridique pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur les communes de Cessy et de Gex depuis le puits 5 du CERN a été confiée à la Société Publique Locale Territoire d'Innovation (SPL Terrinnov). L'étude a été lancée en 2024 et devrait être finalisée mi 2025.



Une autre étude de faisabilité pourra être lancée sur la commune de Saint-Genis-Pouilly, afin de valoriser la chaleur fatale du puits 2 du CERN.

### ● ZAC Ferney Genève Innovation et Démonstrateur Ville Durable

Le premier réseau de chaleur et de froid récupérant la chaleur fatale du puits 8 du CERN est en cours de développement sur la ville de Ferney-Voltaire. Il est mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ferney-Genève-Innovation (ZAC FGI). Pays de Gex agglo prend en charge la réalisation de la canalisation amenant la chaleur depuis le puits 8 du CERN, jusqu'au périmètre de la ZAC FGI. Le réseau d'anergie est mis en place et sera exploité par la Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP) Pays de Gex Énergies, dans le cadre d'une délégation de service public. Le réseau d'anergie comblera des solutions innovantes de récupération d'énergie fatale et d'installations de stockage de chaleur. Pays de Gex agglo, en lien avec la SPL Terrinnov, a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Démonstrateur Ville Durable (AMI DVD). L'AMI DVD a donné lieu, en octobre 2022, à la signature d'une convention sur 3 ans avec la Banque des Territoires, permettant d'obtenir 500 000 € de financements du programme France 2030 en phase d'incubation, pour un programme d'actions chiffré à 1 650 000 €. Des démonstrateurs permettent d'évaluer des technologies de récupération de chaleur sur les eaux usées et sur la voirie et des solutions de stockage sur sondes géothermiques et géo structures. Des études sont également en cours sur l'utilisation de matériaux biosourcés pour les constructions sur la ZAC FGI et sur la mobilité durable. L'année 2024 a été marquée par l'évaluation des innovations technologiques testées en matière de transition énergétique au moyen d'un jumeau numérique.



**Récupération de calories sur eaux usées**

- Pas d'utilisation pour le froid (1°-25°C max en été)
- 55 l/s
- 150 m de conduites EU
- 12°C en hiver
- Potentiel : 400 kW après PAC / 3.4 à 4.4 GWh/an

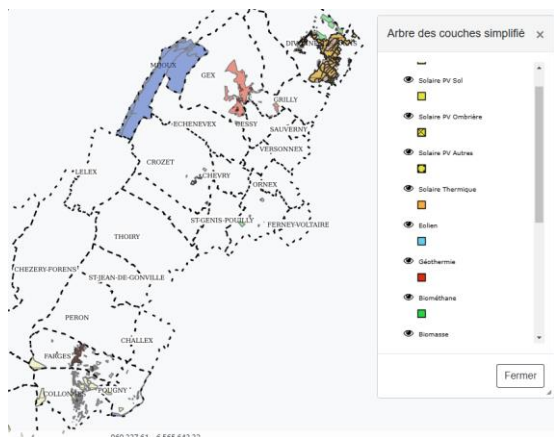


En 2025, l'objectif est de présenter un bilan détaillé de la phase incubation à la Banque des Territoires, notamment en matière de répliquabilité des innovations testées, et de construire le programme d'actions de la phase dite de travaux qui débutera en 2026. Le projet DVD engage Pays de Gex agglo, la SPL Territoire d'Innovation et les partenaires du projet, autant pour servir les ambitions de l'opération de la ZAC Ferney-Genève Innovation que pour alimenter les retours d'expériences visant une intégration des transitions écologiques dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbains d'autres territoires à l'échelle nationale.

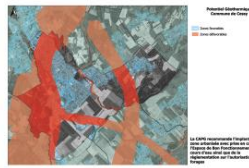
### ● Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

La loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 prévoit la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Ces ZAER doivent être proposées par les communes, par filière aux services de l'État dans le Département. Une première carte a été établie mi 2024 sur la base des délibérations prises avant le 30/06/2024. La préfète de l'Ain a fixé le délai de retour des délibérations communales

au 31/12/2024. Les propositions de ZAER seront ensuite transmises au Comité Régional de l'Énergie et seront validées au niveau national. Pays de Gex aggro a accompagné les communes à la définition des ZAER en leur proposant une synthèse cartographique du portail national des énergies renouvelables. Le sujet a été présenté lors de deux réunions de la commission Environnement, d'une Conférence intercommunale des maires et du débat en Conseil communautaire prévu par la loi APER.



- Contribution de la Communauté d'agglomération**
- Le service Système d'Information Géographique réalise des cartes pour chaque commune, déclinant le portail national EnR
  - Les zones urbaines potentiellement identifiées dans le Schéma Directeur des Énergies pour la réalisation de réseaux de chaleur sont ajoutées
  - Des sites identifiés dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une installation de méthanisation menée par un porteur de projet privé sont présentés aux communes concernées (Farges, Prévessin-Moëns)
  - Le service Agriculture Climat Énergie répond aux demandes des communes sur la cartographie et les accompagne si besoin à la définition des ZAER



Potentiel réseau de chaleur  
Commune de Collonges

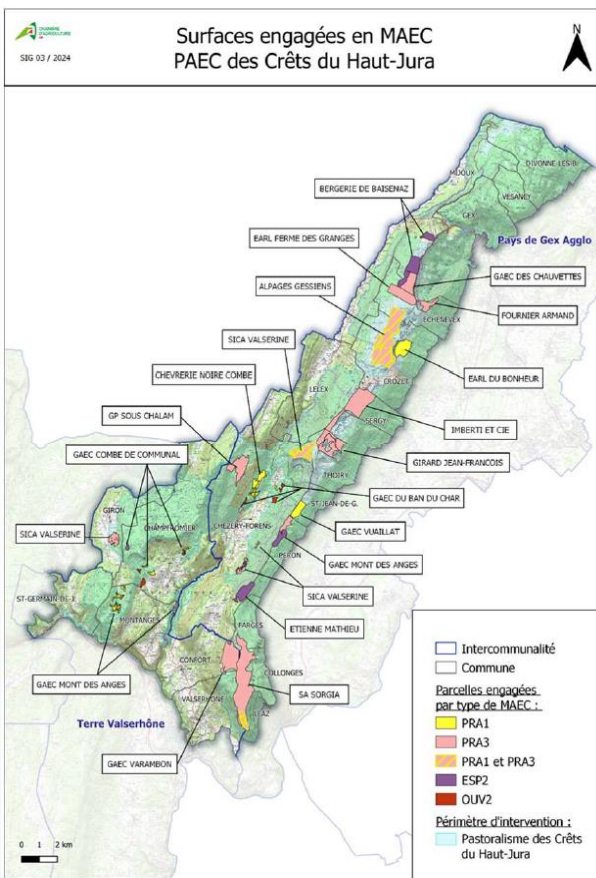
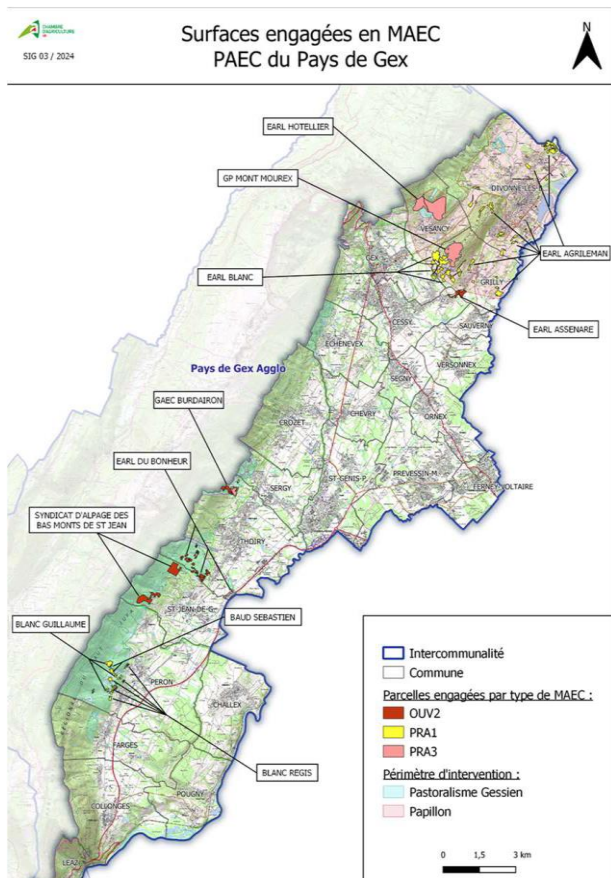
zones ciblées © SDE - CAPG  
projet réseau de chaleur © SDE - CAPG  
type de chaleur © SDE - CAPG  
© 2023



Les sites potentiels ont été ciblés via le SDE 2022-2023

## Projets Agro Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire agricole de la plaine et des bas-monts gessiens pour la période 2023-2028 a fait l'objet de l'engagement de 11 exploitations sur des contrats de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), pour une surface cumulée de 298,6 hectares. Pays de Gex aggro contribue également au PAEC des Crêts du Haut-Jura, porté par le Parc Naturel Régional, qui couvre les alpages de la Haute-Chaine du Jura et la vallée de la Valserine. Un comité de pilotage unique assure le suivi des deux PAEC s'est réuni en mars 2024 et les formations obligatoires pour les exploitants ont été organisées à l'automne 2024.





## Réseau de Bornes de recharge pour véhicules électriques

Des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en place depuis 2020, avec un réseau de 17 bornes. La dernière borne prévue a été mise en service à Ségny en 2024.

La création d'un groupement de commandes par le Syndicat Départemental d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en 2024 va permettre aux communes et à Pays de Gex agglo de pérenniser l'exploitation de ce réseau et de programmer l'installation de nouvelles bornes de recharge selon la volonté des communes.



## Habitat

- L'ambition du programme local de l'habitat pour la transition écologique

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), intégré au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H), est exécutoire depuis juillet 2020.

Ce PLH prévoit une ambition en matière de rénovation des logements afin que la performance thermique de ceux-ci, ainsi que le confort de vie de ses habitants puissent s'accroître. La pérennisation du service public du conseil en rénovation énergétique pour le grand public en est la principale action en la matière.

De plus, le règlement du PLUI-H a été élaboré pour contraindre au minimum les possibilités de rénovation énergétique des logements.

## Mobilité douce

Pays de Gex agglo a poursuivi sur l'année 2024 l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable lancé à l'automne 2023. Pour rappel, ce Schéma Directeur Cyclable est un **outil de planification** permettant à Pays de Gex agglo et aux communes du Pays de Gex de **définir leur politique cyclable** cohérente à l'échelle du territoire. Le document vise à servir de guide aux futurs aménagements cyclables identifiés aux échelles communales et intercommunales. Ce projet doit être finalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Pays de Gex agglo a également été lauréate d'une subvention dans le cadre du programme AVELO 3, qui vise à soutenir et encourager les collectivités dans l'élaboration et la promotion de leur politique cyclable. Cela a permis le recrutement, en décembre 2024, d'un agent chargé de mission vélo/mobilité active. Ce nouveau poste permettra de mettre en œuvre différentes actions liées aux modes doux, dont la dernière phase du Schéma Directeur Cyclable. L'objectif final étant une incitation au report modal des usagers de la voiture vers les modes doux au quotidien.

Enfin durant l'année 2024, les démarches liées aux acquisitions foncières pour le projet de voie verte entre Gex et Ferney-Voltaire se sont poursuivies. Ainsi les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique et de cessibilité pour le projet ont été délivrés. De même, les négociations amiables ont permis la signature de plusieurs actes et promesses de vente, permettant un avancement concret pour la réalisation du projet.

## II. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

### Éducation au développement durable : animations scolaires et Grand Public

Pays de Gex Agglo offre tout au long de l'année des actions de sensibilisation sur son territoire via son service Éducation, valorisation et promotion du développement durable. Les scolaires tout comme le grand public découvrent ainsi leur environnement proche pour apprendre à le préserver, une connaissance accrue de son territoire permet souvent de faire naître une volonté de le protéger. Afin de réaliser au mieux ses missions, le service EVPDD s'efforce de développer de nouveaux moyens de sensibiliser le public, soit à travers de nouveaux formats, soit à travers de nouvelles thématiques.

#### Animations scolaires

Toutes les écoles primaires du Pays de Gex peuvent inscrire leurs classes du CE2 au CM2 à un cycle d'animation, **7 thèmes** sont alors proposés aux enseignants :

- Dans le cadre du contrat environnemental : Corridors biologiques, Découverte de la rivière et Ressource en eau ;
- Pour la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura : Les secrets de la forêt, A la découverte du pré-bois, Lecture de paysage ;
- Eco-gestes.



En 2024, **89 classes** soit plus de 2300 élèves, ont bénéficié d'un cycle d'animations, chaque thème comportant 3 séances. Issus de **18 communes** (Cessy, Collonges, Crozet, Divonne-les-Bains, Échenevex, Ferney-Voltaire, Gex, Lélex, Mijoux, Ornex, Péron, Pougny, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Segny, Thoiry, Versonnex, Vesancy), les élèves ont réalisé des activités en lien avec le thème de l'animation choisie.

Ainsi, pour chaque animation, des activités ludiques sont réalisées avec les enfants en classe. Chaque animation comporte également une sortie, soit autour de l'école comme pour l'animation corridors biologiques, les élèves se mettent dans la peau d'un animal et se déplacent autour de leur école pour observer les enjeux et problématiques qui pourraient être rencontrés par l'animal. Soit en sorties terrain comme pour les animations Réserve qui se déroulent sur une journée entière, des activités toujours en lien avec la thématique sont ainsi réalisées au cours de la journée. Si la météo ne permet pas de réaliser la sortie, une séance de repli est effectuée, cette dernière consiste en une demi-journée en classe où les élèves découvrent la faune et la flore de la Réserve à travers l'application numérique Gex'plore, outil ludique développé avec la Réserve.





Les animations scolaires sont un véritable succès auprès des enfants, mais aussi des enseignants. Les retours concernant les thématiques des animations et les activités réalisées sont très positifs, ainsi de nombreux professeurs se réinscrivent d'année en année. C'est pour cette raison que les inscriptions se font aujourd'hui en deux temps. **Pour les animations d'automne** (septembre/décembre), les enseignants s'inscrivent lors du dernier trimestre de l'année scolaire précédente. **Pour les animations hiver/printemps** (janvier à juin), les inscriptions se font, elles, à partir de septembre et jusqu'au mois de novembre, ainsi cela permet aux nouveaux enseignants de prendre connaissance des animations proposées par Pays de Gex Agglo, et ainsi d'inscrire leurs classes.

## Animations grand public

Les animations grand public sont, sauf exception, programmées lors des vacances scolaires. Cette année les animations à destination du grand public ont été l'occasion de sensibiliser **396 personnes**, sur les 34 animations prévues, **30** ont été réalisées variant les thématiques abordées et les formats proposés. Sorties nature (chants d'oiseaux, castors, lynx, etc.), stands (Cri de la Goutte, Salon de l'habitat), ateliers (création de mangeoires, abris à chauves-souris), ou même encore escape game, tout le monde avait l'opportunité de trouver une animation lui correspondant. Afin de répondre au mieux aux attentes des participants, un sondage a été créé permettant de recueillir les avis sur l'animation à laquelle ils ont participé mais aussi sur de futures animations.



Cette année le service a développé l'utilisation d'un nouveau format de sensibilisation, le **format vidéo**. Ainsi des thématiques n'ayant pas pu être abordées en animation ont pu l'être (espèces exotiques envahissantes), ce format a l'avantage de permettre une diffusion à un public plus large et plus varié. De plus, lorsque peu d'animations grand public sont réalisées (décembre), les vidéos permettent de garder une certaine continuité. Ainsi pour Noël, le service a fait le choix de proposer des tutoriels chaque vendredi de décembre pour proposer des idées de décorations simples et écologiques à réaliser en famille.

Afin de répartir les animations de manière équitable sur le territoire du Pays de Gex, le service EVPDD s'efforce de réaliser ses animations dans le plus de communes possibles. En 2024, le service est intervenu dans 14 communes du territoire gessien : de Mijoux, à Divonne-les-Bains, à Léaz en passant par Challex ou encore Thoiry, chaque habitant du territoire pouvait trouver une animation à proximité de chez lui. De plus grâce aux nombreuses thématiques, ils pouvaient également trouver une thématique leur correspondant : araignées, chauves-souris rivière et crues, migration...

## Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura (RNNHCJ)

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura depuis 2003. Elle assure, avec son équipe permanente, les missions de protection, de gestion et de sensibilisation autour de cet espace naturel emblématique.

Avec près de **11 000 hectares**, elle compte parmi les plus grandes de France métropolitaine (5ème en surface). Elle correspond au chaînon le plus oriental, le plus étroit mais aussi le plus élevé de tout le massif. Allant **de 580 m à 1720 m d'altitude**, le contraste altitudinal procure à ce territoire une grande diversité floristique et faunistique. Les paysages et milieux qui le composent sont variés et les espèces qui y vivent sont tout autant remarquables que fragiles. Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.), chasseurs et naturalistes, la Réserve naturelle est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Tout au long de l'année 2024, une multitude d'actions ont été réalisées, en lien direct avec son plan de gestion (2020-2029), afin d'assurer la pérennité de cet espace sensible. Une partie desdites actions sont décrites ci-dessous.

- Suivis scientifiques et évolution des milieux
  - Protocole PSDRF

Depuis 2008, un protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) a été mis en place sur le territoire de la RNNHCJ en partenariat avec l'ONF. Cette collecte de données régulière des 278 placettes réparties sur l'ensemble du territoire, doit s'effectuer avec un pas de temps de 7 à 10 ans. Une première campagne de remesures ayant été menée en 2015, un second passage a été réalisé en 2024. Ces nouvelles connaissances permettent de répondre à de nombreuses questions sur la dynamique forestière, notamment au vu des activités sylvicoles et du changement climatique. Les analyses des résultats sont encore en cours.

- Observatoire « ongulés-habitats »
  - Étude acoustique :

Lancement d'une étude acoustique (via la pose de 6 sondes acoustiques) afin de définir la zone cœur de présence de la meute de loups présents sur la RNNHCJ. Cette étude est conduite en partenariat avec le bureau d'étude Biophonía. Les analyses sont actuellement en cours.



- Faune, flore et habitats

- Suivi de l'étude génétique sur le Grand Tétrás

Poursuite de l'étude génétique sur les populations de Grand Tétrás, débuté en 2015 avec le soutien du Conseil Départemental de l'Ain. Pour l'année 2024, 11 échantillons (crottes) ont été collectés et analysés pour l'heure par l'Université de Fribourg.

L'étude et l'interprétation des données, notamment cartographiques (SIG), sont actuellement en cours et seront intégrées aux analyses antérieures.

- Suivi de l'Aigle royal

Cette année, 9 équipes étaient en place pour cette action importante pour le suivi de l'espèce.

34 observateurs, chevronnés comme débutants, professionnels ou bénévoles, ont profité de conditions d'observation excellentes sous un franc soleil. Grâce à cette opération, 2 individus ont été observés dans le nord de la RNN ainsi que 3 individus dans le sud.

Cette opération de comptage a pour but de suivre la population d'aigles royaux présente sur la RNNHCJ, à partir de plusieurs postes d'observation répartis sur l'ensemble de la Haute Chaîne.

- Suivi du loup

Lancement de l'étude scientifique visant notamment à capturer des loups pour les équiper de colliers GPS. En 2024 ont été lancées toutes les procédures administratives autorisant ces captures et toutes les démarches permettant de définir le matériel, les méthodes de capture, les formations ainsi que l'association des partenaires scientifiques et des personnes ressources sur le sujet. Par ailleurs, l'étude du régime alimentaire (analyse génétique des fèces de loup) a été lancée.

- Trame « Vieux bois »

Poursuite du travail engagé en partenariat avec l'ONF et les communes propriétaires pour intégrer dans leurs aménagements forestiers respectifs, lorsqu'ils sont renouvelés, des mesures visant à mettre en place des îlots de sénescence et/ou de vieillissement ainsi que des arbres habitats. Par ailleurs, mise à jour de la cartographie sur le sujet (SIG). En parallèle, lancement d'une réflexion en lien avec les Services de l'État, l'ONF et le CNPF pour cadrer dans l'enceinte de la RNN, les coupes sanitaires.

- Ressource en eau

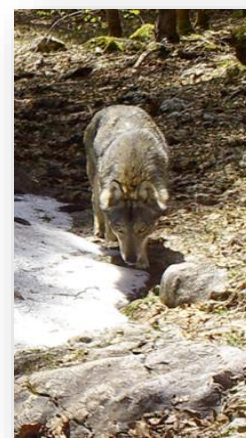
En 2024, la stratégie de gestion de la ressource en eau sur la Haute Chaîne du Jura en lien avec Pays de Gex agglo (maitrise d'ouvrage) a été poursuivie. Ainsi le Bureau d'étude qui a été retenu pour mener à bien ce travail (défini par un cahier des charges complet et précis) a débuté les prospections de terrain et les rencontres avec l'ensemble des parties prenantes en début d'année. En parallèle, et dans le cadre de cette stratégie de la ressource en eau, la Réserve naturelle, en lien avec le PNR du Haut-Jura et la SEMA, a conduit le suivi du Goya du Sorgia afin de mesurer tous les paramètres utiles (évaporation, biodiversité, mesures physico-chimiques, etc.) et permettre ainsi d'évaluer le bon fonctionnement et la pertinence de tels goyas. Les analyses de ces suivis sont en cours.

- Plan de circulation équestre :

Un nouveau plan de circulation permet de cadrer la pratique de l'équitation sous toutes ses formes (notamment les balades, l'itinérance, l'attelage...) au sein du périmètre de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura et de ses zones de quiétude de la faune sauvage.

En résumé la pratique est autorisée :

- Sur les routes et pistes forestières réglementées par arrêtés municipaux et préfectoraux et autorisant explicitement la circulation des véhicules non motorisés (c'est-à-dire comportant un panneau de type B7b à ses extrémités) ;



- Sur les itinéraires balisés spécifiquement par Pays de Gex aggro (par sa compétence en la matière) pour cette pratique.
- Zones de chasse interdite :

Un nouvel arrêté préfectoral fixant les nouvelles zones interdites à la chasse sur le territoire de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura, validé lors du Comité consultatif du 7 mars 2024, est actif depuis l'ouverture générale de la campagne cynégétique 2024/2025 soit le 8 septembre 2024. La mise en place des panneaux a été réalisée durant les mois de juillet et août, en lien avec les sociétés de chasse volontaires. Plus de 500 panneaux ont été posés sur le terrain.

- Sondage « J'aime Ma Réserve et Vous ? »

Initié en 2018 et reconduit en 2024, la RNN a proposé un sondage à destination des usagers de la Réserve naturelle afin de mieux connaître les usagers, leur compréhension et leur utilisation de cet espace protégé ; mais aussi faire un point sur la perception et l'acceptation de la Réserve naturelle. Ce sondage de 34 questions en ligne entre le 15 juillet et le 16 septembre a permis de sonder 780 personnes.

- 78,8 % des personnes pensent que la Réserve naturelle est un atout pour le territoire
- 91,9 % des personnes comprennent qu'un espace naturel soit réglementé
- 85 % respectent cette réglementation
- 61,5 % n'ont jamais croisé ou échangé avec un garde-technicien.

Résultats, J'aime ma réserve et vous ? :

- 77,3 % beaucoup
- 17,6 % un peu
- 5,1 % pas du tout

- Sensibilisation

La Réserve naturelle propose, en lien avec le service éducation, valorisation et promotion du développement durable de Pays de Gex aggro, un programme pédagogique à l'attention des cycles 3 des écoles primaires des communes concernées par la RNN de la Haute Chaîne du Jura. (Communauté d'agglomération du Pays de Gex et CCPB : Bellegarde, Confort et Lancrans). En 2024, ces actions ainsi que des animations grand public ont été reconduites.

## Aménagements : gîtes pour animaux

- Fort l'Écluse
  - Suivi des chiroptères au Fort l'Écluse

Le Petit Rhinolophe est une espèce très menacée. En effet, sa population européenne a diminué drastiquement ces 50 dernières années et a même totalement disparu du plateau suisse. Dans le bassin genevois, la plus importante, et quasi unique, colonie de reproduction connue est située au Fort l'Écluse.

La protection des gîtes existants, l'aménagement de nouveaux espaces dédiés au Fort l'Écluse et le suivi des colonies de petits rhinolophes sont réalisés en partenariat avec le CCO Genève.



- Rucher du Fort l'Écluse

6 ruches sont installées sur le site du Fort l'Écluse.

Ces installations visent la protection de l'abeille noire locale (*Apis mellifera mellifera*) particulièrement en danger et la réalisation un suivi scientifique de ces colonies. Historiquement présente des Pyrénées à la Scandinavie, l'abeille noire est reconnue pour la longévité de ses ouvrières et sa capacité à faire face aux conditions extrêmes de l'hiver. Depuis plusieurs décennies, elle est menacée par l'importation d'essaims et de reines réputées plus productives avec lesquelles elle s'hybride (l'abeille italienne, la caucasienne ou la buckfast). Cette hybridation provoque une perte progressive de ses caractères génétiques, en particulier sa bonne adaptation à la haute montagne. L'objectif de la collectivité n'est donc pas de produire du miel, mais de protéger à long terme l'abeille noire autochtone et de sensibiliser le public à sa protection.



## Grand Cycle de l'Eau et Biodiversité

Pays de Gex agglomération met en œuvre plusieurs types d'outils de planification pour répondre à ces compétences statutaires et décliner de manière opérationnelle la politique environnementale validée par les élus. Le service Grand cycle de l'eau et biodiversité intervient à ce titre au travers des compétences suivantes :

- Obligatoires : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)
- Supplémentaires non soumises à intérêt communautaire, pour la mise en œuvre des politiques environnementales dont : élaboration et mise en œuvre d'actions de planification environnementales, sensibilisation au développement durable (en lien avec le service Éducation, Valorisation, Promotion du Développement Durable - EVPDD), contrats d'intérêts environnementaux, gestion des eaux pluviales non urbaines dites de ruissellement.

Les outils de planification actuellement mobilisés pour y répondre :



Un travail a été engagé dès 2023 pour établir les futures programmations portées par Pays de Gex agglomération, relatives aux thématiques de l'eau et de la biodiversité sur la période 2025-2030 :

- Le Contrat environnemental « Eau & Climat »
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Ce travail a été basé sur :

- Les bilans et l'évaluation des programmations précédentes (Contrat Corridors Vesancy-Versoix / 2014-2019 ; Contrat Corridors Mandement-Pays de Gex et 2<sup>nd</sup> Contrat de rivières / 2016-2021), réalisés en 2020-2021 ;
- La mobilisation des données et études issues des programmations précédentes ainsi que celles issues des études-bilan ;
- Les orientations identifiées dans le cadre schéma de gestion du risque inondation élaboré en 2020 (ISL, Phases 2&3, mars 2020) ;
- Les entretiens techniques individuels, réalisés durant le printemps 2022, afin de recueillir les attentes des principaux acteurs du PAPI ;

Un travail a été engagé dès 2023 pour établir les futures programmations portées par Pays de Gex aggro, relatives aux thématiques de l'eau et de la biodiversité sur la période 2025-2030 :

- Le Contrat environnemental « Eau & Climat »
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- Les échanges et propositions recueillis en ateliers thématiques lors du Comité de pilotage des programmations du 29 juin 2023, analysées au regard des données existantes et des actions déjà conduites ou en cours et des compétences des potentiels maitres d'ouvrages (MOA) ;
- Les entretiens techniques individuels de l'ensemble des MOA des contrats précédents durant l'automne pour faire un bilan précis des actions déjà conduites et des actions envisageables pour la programmation 2025-2030 ;
- Le travail issu du Programme d'Études Préalables au PAPI (travail en cours sur 2023-2024) ;

L'année 2024 a été consacrée à la rédaction des programmations détaillées.

En parallèle, le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été démarré en 2023 et finalisé en 2024.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018. Les missions conduites dans le cadre de cette compétence obligatoire sont définies réglementairement.

Pays de Gex aggro met en œuvre les projets selon les orientations du Schéma Directeur GeMAPI de Pays de Gex aggro, dont les objectifs et niveaux d'ambition ont été validés par les élus communautaires en février 2020.

La mise en œuvre du Schéma directeur Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) se réalise via les deux types d'outils contractuels suivants en 2023-2024 :



Le contrat environnemental est un outil de planification visant à répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il se décline sous forme d'une convention signée entre l'intercommunalité, les partenaires techniques et financiers et les différents maitres d'ouvrage, et d'un programme d'actions opérationnelles planifié sur plusieurs années.

**Les élus communautaires ont validé en décembre 2022 le programme du Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » pour la période 2023-2024.**

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

**Les élus communautaires ont validé en décembre 2022 le Programme d'Études Préalable du PAPI « Pays de Gex-Léman » pour la période 2023-2024.**



Les actions mises en œuvre en 2024, via ces outils, s'organisent autour des 3 orientations du Schéma directeur GEMAPI :

- **Orientation A : Gérer le risque d'inondation par débordement de cours d'eau**
  - Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléas inondations dans les documents de planification :
    - Rédaction d'avis techniques sur les autorisations d'urbanisme du Pays de Gex dans le cadre du porter à connaissance de l'aléa inondation sur le Pays de Gex, piloté par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain ;
    - Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme à travers les PPRI, piloté par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain ;
    - Affiner la connaissance de l'aléa par débordement de cours d'eau (en cours) ;
  - Assurer la surveillance et l'entretien des cours d'eau et gérer les embâcles problématiques dans les zones à enjeux :
    - Surveillance régulière d'environ 20 cours d'eau à enjeux, notamment en période de hautes eaux ;
    - Réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau et d'enlèvement d'embâcles problématiques sur les cours d'eau à enjeux au regard du risque inondations et sur les cours d'eau bénéficiant d'un plan de gestion de la ripisylve, afin d'assurer le bon écoulement des eaux ;
  - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues :
    - Étude d'AVP pour la gestion et la préservation des ZEC (finalisée)
  - Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages jouant un rôle dans la protection des inondations :
    - Surveillance régulière des ouvrages hydrauliques visant à gérer le risque inondation
    - Réalisation de travaux d'entretien et de sécurisation
    - Conduite d'une étude visant à la régularisation administrative d'un ouvrage de protection contre les inondations (système d'endiguement de l'Ouye à Ferney-Voltaire – dossier réglementaire en cours d'instruction par les services de l'État)
      - Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité :
    - Réalisation du diagnostic de vulnérabilité des enjeux en zone inondable (finalisé)
- **Orientation B : prévenir le risque d'inondation en préservant et restaurant les cours d'eau et milieux aquatiques annexes**
  - Préserver les espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les intégrer dans les documents de planification :
    - Détermination des EBF concertés avant intégration au PLUiH (en cours) ;
  - Restaurer les espaces de mobilité et la morphologie des cours d'eau dégradés :
    - Travaux de restauration de l'Oudar et du Grand Journans : élaboration et validation de l'avant-projet, poursuite de l'animation foncière en vue de la réalisation de travaux en 2026 ;
  - Restaurer la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau :
    - Travaux de restauration de la continuité sur l'Allondon et sur l'Allemogne : travaux réalisés ;
  - Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des cours d'eau et des milieux aquatiques annexes :
    - Poursuite des actions de restauration et d'entretien de zones humides du territoire ;
    - Rédaction du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Pays de Gex : PGSZH validé par les élus communautaires en juillet 2024 ;
    - Étude sur les zones humides situées en tête de bassin versant, pouvant notamment jouer un rôle dans la prévention des inondations (finalisée) ;
- **Orientation C : Animer, piloter, communiquer et évaluer le programme**
  - Appuyer techniquement les riverains de cours d'eau et partenaires :
    - Appui technique et conseil ;
  - Organisation de la mise en œuvre de la compétence GeMAPI sur le bassin versant de la Valserine :
    - Mise en œuvre de la convention d'application avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura et suivi des actions réalisées en 2024.



Figure 1 - Travaux de restauration de la continuité écologique en cours (Allondon, été-automne 2024)

## Gestion des milieux naturels

- **Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » 2023-2024**

Pays de Gex agglomération s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique contractuelle forte en matière de préservation et restauration des milieux naturels et de la ressource en eau notamment via des démarches contractuelles conduites sur le territoire du Pays de Gex depuis 2014.

Certaines actions sont poursuivies via le contrat environnemental 2023-2024 :

- **Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** : cette action de lutte contre les EEE est conduite sur l'ensemble du territoire sur les foyers déterminés comme prioritaires dans le cadre d'un plan de gestion établi en 2015-2016 et mis en œuvre par des travaux annuels depuis. Une étude bilan de l'action a été initiée en 2024 afin de pouvoir évaluer la pertinence du programme et le réévaluer pour la période 2025-2030.
- **Site Espace Naturel Sensible**

Pays de Gex agglomération anime et met en œuvre le plan de gestion du site labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de l'Ain « étang de Colovrex, Bois Durand et Perdriaux, en collaboration avec les partenaires techniques (Conseil Départemental de l'Ain, commune, Services de l'état, ...).

## Gestion de la ressource en eau

Le territoire du Pays de Gex (bassin versant Pays de Gex-Léman) est identifié en situation d'équilibre fragile pour la ressource en eau par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2022-2027.

Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été élaboré pour ce bassin versant de la plaine gessienne (bassin versant de la Valserine non concerné par le déficit quantitatif) suite à l'étude d'estimation des volumes prélevables globaux validée en janvier 2015 et à la notification des résultats par le préfet de région du 28 janvier 2016.

Le PGRE :

- Vise à optimiser le partage de la ressource en eau pour en assurer une gestion équilibrée et durable
- Définit les objectifs de débit et de niveau piézométriques à atteindre
- Définit les règles de répartition des volumes prélevables par usage pour atteindre ces objectifs selon les ressources disponibles et les priorités d'usage sur les territoires concernés
- Définit les actions à mettre en œuvre pour ramener le volume prélevé au volume prélevable et les délais de mise en œuvre
- Précise les modalités de gestion locale exceptionnelles à respecter en conditions de crise « sécheresse »
- Précise les outils de suivi du plan de gestion (tableau de bord des actions, suivi de la ressource et des prélèvements)

Si le PGRE n'a pas de portée réglementaire en tant que tel, il permet de fixer les objectifs et actions à décliner pour atteindre des objectifs qui sont eux réglementaires. Le PGRE a été mis en œuvre sur la période 2018-2023. Un bilan a été initié en 2023 et finalisé en 2024. Il a permis de faire un état de la réalisation des actions, de la portée de celles-ci et d'évaluer les perspectives. Un Projet de Territoire pour la Gestion de la Ressource en Eau (PTGE) viendra prendre la suite de cette 1<sup>ère</sup> programmation dédiée à la ressource en eau. Le PGRE, devenu PTGE, vise à atteindre dans la durée un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Le travail d'élaboration du futur PTGE sera initiée en 2025.

Liens pour découvrir plus précisément les actions mises en œuvre au titre des compétences liées au Grand Cycle de l'eau et à la biodiversité :

- **Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » 2023-2024 :**  
[https://www.paysdegexagallo.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=123511&path=Contrat-environnemental-Pays-de-Gex-Leman-2023-2024.pdf](https://www.paysdegexagallo.fr/cms_viewFile.php?idtf=123511&path=Contrat-environnemental-Pays-de-Gex-Leman-2023-2024.pdf)
- **Programme d'Études préalable au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Gex-Léman » 2023-2024 :**  
[https://www.paysdegexagallo.fr/cms\\_viewFile.php?idtf=123513&path=Fiches-actions-du-Programme-d-Actions-de-Prevention-des-Inondations-PAPI-Pays-de-Gex-Leman-2023-2024.pdf](https://www.paysdegexagallo.fr/cms_viewFile.php?idtf=123513&path=Fiches-actions-du-Programme-d-Actions-de-Prevention-des-Inondations-PAPI-Pays-de-Gex-Leman-2023-2024.pdf)

## Gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de sa mission de **gestion des eaux pluviales**, transférée des communes et exercée en lien étroit avec ces dernières depuis de 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex met en œuvre cette compétence obligatoire en tant que gestionnaire du patrimoine eaux pluviales selon :



L'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :



« La gestion des eaux pluviales est définie par l'article L. 2226-1 du CGCT comme un service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales. »

Pays de Gex agglo est compétent dans la gestion des « **eaux pluviales urbaines étendues aux eaux pluviales non urbaines dites de ruissellement** ».

Les eaux pluviales sont celles qui proviennent des précipitations atmosphériques ainsi que celles provenant des eaux d'arrosage et de ruissellement des voiries. Pays de Gex agglo est compétent dans la gestion des eaux pluviales sous domaine public ou provenant du domaine public.

### Qui est compétent et comment intervenir dans la gestion des réseaux ?

- La gestion des éléments de surface des **grilles, avaloirs, regards et tampons** situés **sur voirie** sont sous **compétence voirie** : par exemple le balayage des feuilles mortes, de la neige, la réparation des grilles cassées, le scellement ou encore la mise à la côte.
- La gestion des éléments sous voirie constitutifs des réseaux enterrés des **grilles, avaloirs, regards et tampons** situés **sous la voirie** sont sous **compétence** eaux pluviales de **l'agglo**. Pays de Gex agglo intervient systématiquement pour entretenir l'intérieur des canalisations, par hydrocurage par exemple.

Comme chaque année l'entreprise Vallier a procédé à l'entretien préventif d'environ 2/3 des grilles, avaloirs, regards et tampons sous domaine public. De nombreuses interventions curatives ont également été déclenchées.

- Les **réseaux enterrés** publics sont gérés en fonctionnement et en investissement par Pays de Gex agglo.
- Les **bassins de rétention ou d'infiltration** publics qui récupèrent les eaux pluviales des habitations et de ruissellement sont gérés en fonctionnement et en investissement par Pays de Gex agglo.

Les bassins sont entretenus dans un objectif purement hydraulique chaque année par Pays de Gex agglo par débroussaillage 2 fois par an.

- Concernant les **fossés et les ravines** publics qui ne sont pas des cours d'eau et récupèrent les eaux pluviales des habitations, Pays de Gex agglo réalisent l'entretien par curage, par débroussaillage soit manuellement ou à l'épaveuse mais uniquement sur les pentes et non sur l'accotement qui reste sous compétence voirie.

En 2024, Pays de Gex agglo a proposé une convention de gestion aux communes pour le débroussaillage des fossés afin d'éviter un double passage. 17 communes ont signé la convention, pour les autres communes Pays de Gex agglo poursuit l'entretien par débroussaillage.

Pour les 27 communes, Pays de Gex agglo entretien par curage les fossés uniquement de manière curative sur sollicitations des communes.

En plus de la création, l'entretien et la restauration des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales. Le service Eaux Pluviales poursuit les missions suivantes :

- L'établissement d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales comprenant un zonage et un programme pluriannuel d'investissements :

Le zonage est annexé au PLUiH depuis 2021 et toutes surfaces nouvellement imperméabilisées à partir de 40 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une gestion des eaux pluviales.

Un programme pluriannuel de travaux est en cours d'élaboration à travers un Schéma directeur de Gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il s'agit d'un programme réalisé en concertation avec les communes.

Un zonage d'eau pluvial, c'est une opportunité qui permet aux décideurs politiques d'agir sur la préservation de la qualité des milieux aquatiques et le risque inondation.



- Rédaction des avis de prescriptions techniques sur l'ensemble des documents d'urbanisme et contrôle des ouvrages :

Face au sous-effectif, les techniciens n'ont traité que les avis sur demande express des communes. Un bureau d'étude spécialisé a été mandaté mais n'est pas encore opérationnel.

Avec l'arrivée en décembre 2024 d'un nouveau technicien, l'instruction d'urbanisme va reprendre de manière progressive.

- Appui technique et réglementaire auprès de particuliers et des communes
- Réponses aux DT/DICT sur le territoire

L'année 2024 à l'instar de 2025 été marquée par une équipe en sous-effectif drastique. Nous avons dû revoir nos priorités d'intervention. Pour autant le service est resté efficace pour traiter les urgences et poursuivre le programme d'entretien des réseaux.

Les techniciens du service eaux pluviales sont mobilisés dans le cas de signalement de débordements ou de pollution.

Les communes peuvent joindre directement les techniciens durant les heures d'ouverture ou l'astreinte de direction au 06 79 04 80 21. Pays de Gex agglo a des marchés pour déclencher des entreprises spécialisées 24h/24 et 7J/7.

### III. FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

#### Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture, politique culturelle

Cette année le service culturel a consolidé ses nouvelles collaborations dans le but d'étoffer son offre à destination d'un nouveau public :

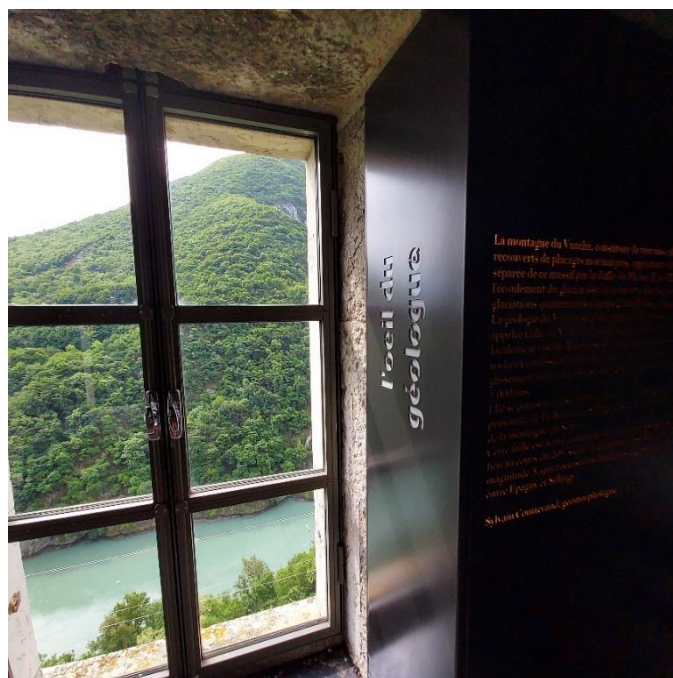
- Electrofort en partenariat avec l'association Dingybouge a accueilli 1000 festivaliers le 28 septembre 2024.

- Le cinémobile s'est déplacé dans 8 petites communes du Pays de Gex du 17 au 24 avril 2024 dans le cadre du festival de cinéma pour enfants « P'tits yeux Grand écran ». Une sélection de courts métrages a été proposé aux adultes en soirée.

- Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du pays de Gex, le second prix littéraire "Ligne de touche", a été organisée par 11 bibliothèques. L'objectif visait à promouvoir des auteurs et des maisons d'éditions qui ne sont pas sur le devant de la scène. La ligne de touche, thématique 2024 évoquait le sport, les sportifs, les exploits, les sorties de terrain et de pistes en lien avec cette année olympique. Les bibliothèques ont retenu 5 ouvrages et le lauréat, Renaud Leblond pour « Le Nageur d'Auschwitz » a été sélectionné par les lecteurs gessiens.

Cet ouvrage qui a su conquérir le cœur des lecteurs de nos bibliothèques a déjà remporté le Prix Antoine Blondin 2023 ainsi que le Prix Sport Scriptum en 2022.

- Pays de Gex Agglo souhaite favoriser la diffusion des pratiques artistiques contemporaines vers le public scolaire, et plus particulièrement au sein des petites communes du territoire.



Cette année L'agglomération a soutenu le projet Radio Fleur, une co-création de conte sonore et radiophonique sur le thème de la forêt imaginé par les artistes Anaïs Cabandé et Mélanie Métier, en collaboration avec les élèves du cycle 3 de l'école primaire Les Chardons Bleus de la commune de Crozet.

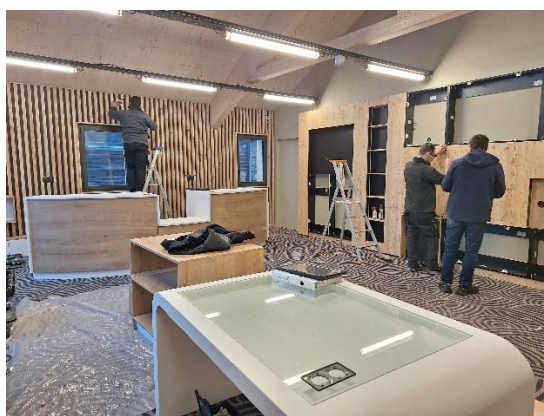
L'idée était de raconter un territoire par le son, et plus particulièrement le territoire forestier de Crozet, village du piémont situé dans le Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Le projet a été hébergé par Bermuda, ateliers de fabrication, de recherche et de diffusion en arts contemporains, situés sur la commune voisine de Sergy.



## Tourisme et randonnée

La Communauté d'agglomération poursuit son action en matière d'aménagement touristique au Col de la Faucille. L'objectif vise à conforter l'attractivité, améliorer l'accueil, créer une véritable porte d'entrée de territoire. En 2024, l'agglomération a finalisé la construction du bâtiment public multi-accueil au col de la Faucille. Il accueillera dès l'ouverture de la saison d'hiver 2024-2025 un espace commun dédié à la billetterie des activités du site, à l'office de tourisme et une salle hors-sac.



Dans le cadre du contrat Avenir Montagne mené en collaboration avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Pays de Gex agglomération a défini sa politique touristique. Elle a pour objectif de poser les bases de la stratégie de développement économique et touristique de l'espace Monts-Jura à horizon 2050. Trente fiches opérationnelles ont été déclinées en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire (communes, syndicat mixte des Monts Jura, office de tourisme intercommunal).

Les différents enjeux actuels sont pris en compte dans cette programmation : les conséquences des changements climatiques sur les stations de moyenne montagne, les réglementations environnementales, les disponibilités foncières, ainsi que les dispositifs de subvention mobilisables pour les futurs projets.

En matière de Vélo Tout Terrain, dont les itinéraires sont déployés en descente mais aussi en VTT/VTTAE pour la randonnée, des études environnementales sont menées afin de répondre aux obligations réglementaires. Dans ce cadre, des inventaires faune, flore sont effectués, ils s'intègrent dans un schéma global de définition des enjeux afin de les prendre en compte dans le déploiement opérationnel.

Pour le projet de création d'une piste bleue de VTT de descente à Crozet, non loin de l'emprise du télécabine du Fierney, une étude « quatre saisons » a été effectuée, en lien étroit avec les services de l'État, à savoir la DREAL, la

Direction départementale des Territoires, et la Réserve Naturelle Nationale. Celle-ci a été intégrée dans le dossier d'étude au cas par cas instruite par les services de l'État. Des éléments seront repris et complétés par une étude d'impacts pour le dossier d'évaluation environnementale. Ce projet s'adapte, pour l'ensemble de son tracé afin de minimiser ses impacts sur l'environnement, prenant en compte une organisation et un planning opérationnel réfléchis. Il fera l'objet d'un suivi en cours et à l'issue des travaux envisagés en fin d'année 2025.

En ce qui concerne la randonnée pédestre, la signalétique déployée depuis plusieurs années selon un dispositif nouveau, prend en compte notamment le cadre prescriptif de la Réserve Naturelle Nationale, ce qui n'aurait pas été possible dans un schéma signalétique conventionnel

## Maintenir et améliorer la santé publique

La signature du 2<sup>ème</sup> CTS en octobre 2023 a permis de contractualiser avec les principaux partenaires en santé du Pays de Gex, au travers de plusieurs axes de travail. Issus d'un travail de diagnostic et de rencontre des principaux acteurs de la santé du Pays de Gex, les cinq axes de travail du 2<sup>ème</sup> CTS sont les suivants :

- Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux
- Améliorer l'accès aux soins
- Améliorer les actions de prévention en santé
- Améliorer la santé des personnes dépendantes et vulnérables
- Améliorer la santé mentale et lutter contre les conduites addictives

À travers ces cinq axes stratégiques, l'ensemble des signataires s'est engagé à poursuivre les actions déjà engagées et à venir, pour améliorer la santé de tous dans le Pays de Gex.

2024 aura vu la création d'un groupe de travail sur l'attractivité du territoire avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et le Département. L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé pour améliorer l'accès aux soins sur le territoire.

Plusieurs installations (médecins généralistes, paramédicaux...) ont été accompagnées par l'Agglo en 2024.

## Améliorer la sécurité des personnes et des biens

Dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance, de nombreuses actions sont menées afin de coordonner au mieux les acteurs locaux pour garantir un cadre offrant tranquillité publique, accompagnement des victimes et insertion dans le Pays de Gex. Plusieurs associations du territoire sont ainsi soutenues dans ce cadre, agissant en matière de prévention spécialisée, de prévention en matière de comportements addictifs, ou encore de prévention en matière de violences intrafamiliales.

## IV. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

### Projets pédagogiques des crèches

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex favorise l'équilibre entre la vie professionnelle et familiale. À ce jour, Pays de Gex agglo propose 514 places de crèches sur son territoire, accueillant plus de 1000 familles. Les critères d'accès aux crèches publiques favorisent fortement la mixité sociale et l'accès aux enfants en situation de handicap. En novembre 2024, les crèches de Ségny et d'Ornex ont obtenu le label « Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP), afin de favoriser l'accès à l'emploi des parents en accueillant leurs jeunes enfants. Un accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est assuré par les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment France Travail. Le dispositif vise notamment à accompagner les familles monoparentales.

Elle gère par ailleurs 5 relais petite enfance et 1 relais petite enfance itinérant afin d'encourager le recours à ce mode de garde.

- **Une alimentation responsable pour les plus petits :**

Toutes les crèches publiques de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX préparent leurs repas sur place, à base d'aliments issus de l'agriculture biologique et raisonnée sur tous les produits disponibles, à 100% dans le cadre de circuits courts.

Sensibilisation à la biodiversité, à la consommation de fruits et légumes de saison, constitution de potagers.

- **Une hygiène responsable :**

Toutes les couches bébés et produits d'entretien sont labellisés bio. Les toilettes se font à l'eau et au savon neutre. Les surchaussures à disposition sont en tissu lavable.

Le contrat de délégation de service public des crèches prévoit une clause incitative à la réduction de consommation de fluides par le prestataire par une gestion responsable.

## Programme local de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), intégré au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H), est exécutoire depuis juillet 2020.

Ce PLH, élaboré pour six ans, prévoit trois ambitions qui portent l'unique objectif de permettre aux Gessiens et aux futurs Gessiens de bien-vivre leur logement et leur territoire.

- La première est de limiter à 12 000 le nombre de nouveaux logements (soit 20 000 habitants) à l'horizon 2030, tout en répartissant les nouvelles constructions sur le territoire en respectant les armatures urbaines déjà existantes.
- La seconde ambition est de faciliter l'accès au logement sur le territoire, notamment aux classes moyennes et aux salariés en euros travaillant en France, et de fluidifier les parcours résidentiels, aujourd'hui bloqués. Pour cette ambition, la diversification du parc de logements est le principal levier, avec une production neuve dont le prix doit être adapté aux capacités contributives des ménages. La production de logements sociaux et de logements abordables, à la fois en location et en accession, sera ainsi renforcée, et prévue sur l'ensemble des 27 communes du territoire.

En parallèle, le travail sur les attributions dans le logement locatif social mené en 2021 dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement et la commercialisation des logements abordables, effectuée en collaboration avec les opérateurs, doit permettre de faciliter l'accès du parc social au public prioritaire local, d'améliorer la mobilité entre les types de logements, de fluidifier les parcours et de mieux satisfaire les demandes. La nouvelle grille de cotation des logements sociaux a été rendue effective en 2022 et doit permettre d'améliorer l'information du demandeur, d'améliorer la transparence du processus d'attribution, et de rendre le processus d'attribution plus équitable.

Le nouveau Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) adopté en 2023 s'inscrit également dans ce souci de pouvoir mieux renseigner et accompagner les demandeurs de logement social. Dans ce cadre, un flyer d'information aux demandeurs de logement social a été diffusé en 2024, ainsi qu'un guide pratique aux agents des guichets enregistreurs.

- La troisième ambition est de veiller aux conditions d'occupation du parc de logements, en lien avec l'observatoire de l'habitat départemental auquel Pays de Gex agglo a participé à la création en 2020, mais également en lien avec l'observatoire local des loyers que Pays de Gex agglo a intégré en 2022, et de poursuivre le travail engagé concernant la requalification du bâti existant.

## Transports urbains

L'offre de transport public transfrontalière s'est fortement étoffée depuis de 10 décembre 2023, avec la mise en service de la nouvelle délégation de service public couvrant la période 2023-2029.



Les TPN (Transports Publics de la région Nyonnaise) assurent depuis décembre 2023 l'exploitation des lignes 814 et 818 en direction respectivement de Coppet et de Nyon. Depuis le 15 décembre 2024, et suite aux modifications d'horaires de trains CFF, 6 courses supplémentaires ont été ajoutées sur la ligne 818 entre Gex et Nyon, et 12 allers-retours supplémentaires entre Divonne-les-Bains et Nyon.

Concernant les lignes TPG, désormais la quasi-totalité des courses de la ligne 52 sont prolongées jusqu'à Versonnex, village, permettant une connexion au Léman Express en gares des Tuileries et ou de Genthod-Bellevue. Il s'agit d'un bus toutes les 15 à 30 minutes, de 6h à 20h30.

Le service de Transport à la Demande a été étendu au nord du Pays de Gex, notamment en remplacement de la branche Maconnex-Divonne de la ligne 814, qui a été supprimée. Un nouvel arrêt a également été proposé à la gare de La Plaine, en correspondance avec le Léman Express. Le service a gagné en flexibilité avec la possibilité de réserver son trajet jusqu'à 30min (théorique) avant son départ. Afin de continuer les améliorations du service, le marché d'exploitation du service est relancé et de nouvelles zones de desserte sont envisagées en 2025.

Ainsi, en 2024 :

- 65 % des habitants du Pays de Gex habitent à moins de 500m d'un arrêt desservi par le transport urbain au moins toutes les 30 min en heures de pointes, et toutes les heures la journée (et 72% à 800m)
- 87 % des habitants du Pays de Gex habitent à moins de 800 m d'un arrêt de transport urbain ou de transport à la demande.

## Les Défricheurs

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex maintient son partenariat historique avec l'entreprise solidaire « Les Défricheurs » dans le cadre de la convention triennale signée avec cette dernière pour la période 2023-2025.

L'association Les Défricheurs fait partie des structures d'insertion par l'économie du département de l'Ain. Elle a pour objectif de permettre à des personnes en difficultés de retrouver un emploi durable à travers la mise en place de chantiers d'insertion principalement dans les espaces verts.

Elle emploie actuellement une quarantaine de salariés répartis en 8 équipes affectées à une zone géographique. Une équipe de 4 ouvriers en insertion est exclusivement dédiée à l'Agglomération du Pays de Gex, encadrée par un chef d'équipe. Leur champ d'action est relativement large puisque l'équipe intervient dans l'entretien des espaces verts et naturels, ainsi que le nettoyage, l'aménagement paysager, le déneigement et les petits travaux.

Durant l'année 2024, différents chantiers ont été menés au sein de l'Agglomération, notamment :



Débroussaillage d'un sentier de randonnée à Collonges



Taille des topiaires au siège de la CAPG à Gex



Ramassage des feuilles au Technoparc de St Genis Pouilly

Pays de Gex agglomération s'est engagée, pour l'exercice 2024, à financer un budget global à hauteur de 113 400 € nets réparti de la manière suivante :

- 19 000 € au titre de subvention d'équipement (pour l'achat de véhicules, matériels, vêtements... sauf petites fournitures non incluses) ;
- 94 400 € au titre des prestations. Les prestations sont prises en charge sur le budget général de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ou sur l'un de ses budgets annexes, en fonction de la nature de la prestation et du service utilisateur.

Pays de Gex agglomération réitère son souhait de soutenir l'emploi et l'insertion sur son territoire, vecteur d'intégration sociale. La structure « Les Défricheurs » agit pleinement dans ce sens, d'où l'importance de poursuivre cette collaboration.

## Actions du centre de soins

En 2024, le CESIM a reçu 15 400 patients. Il a poursuivi ses actions et a su maintenir ses consultations gynécologiques et en médecine du sport. De la même manière l'accès à l'IVG a été garanti.

Une centaine d'interventions MCS (Médecin Correspondant SAMU) ont eu lieu en 2024, permettant la prise en charge des patients par une équipe médicale en attente de l'équipe du SMUR.

## Maison des services publics

Pour faciliter l'accès aux droits des administrés, la Maison de services publics - Pays de Gex agglomération - réunit trois services en un même lieu :

Santé, famille, retraite, emploi, impôts, logements ou encore citoyenneté, France services permet aux usagers d'être aidés pour utiliser les services numériques des administrations. Un poste informatique en accès libre permet de réaliser ses démarches de façon autonome. Un conseiller numérique est disponible pour apprendre aux usagers à utiliser les outils informatiques

Au Point-Justice, des experts juridiques informent gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations. Ainsi, dans le cadre de permanences accessibles sur rendez-vous uniquement, les administrés peuvent bénéficier d'un accueil confidentiel, d'informations de premier niveau, d'une aide à la compréhension des documents, de conseils et d'une orientation vers d'autres services adaptés aux besoins.

Vie et soins à domicile, hébergement, aides financières, loisirs, prévention, droits des aidants, le Clic, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, dispense de l'information sur les prestations et services disponibles sur le territoire du Pays de Gex, accompagne les usagers dans la réalisation de leurs démarches, oriente et coordonne les parcours de vie et de soins en lien avec les professionnels du médico-social. Ce service est dédié aux personnes ayant atteint l'âge de 60 ans, à partir de 50 ans en situation de handicap, aux professionnels et proches aidants.

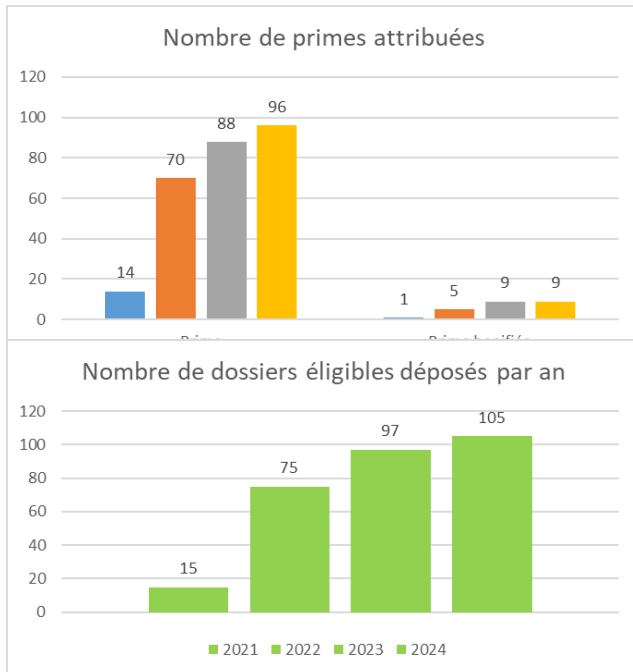
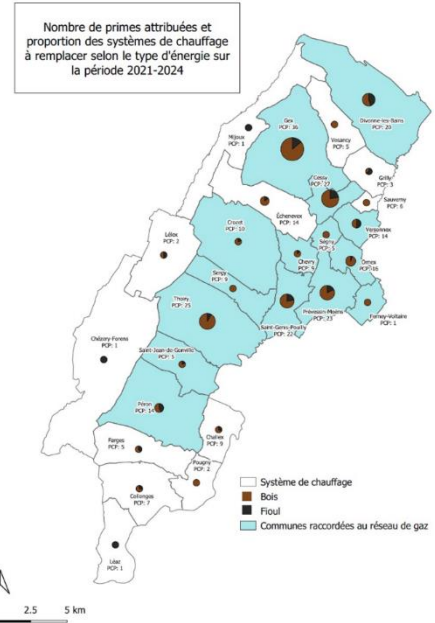
## Politique de la ville

La Politique de la Ville a pris fin sur le territoire le 31/12/2023, en raison de la sortie du périmètre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville deux quartiers prioritaires de l'agglomération (Levant-Tattes à Ferney-Voltaire et Jacques Prévert à Saint-Genis-Pouilly). Toutefois, afin de maintenir une dynamique partenariale et d'assurer un suivi de l'actualité de ces quartiers, une cellule de veille a été constituée, se réunissant de façon mensuelle sous une perspective de renforcement de la sécurité et de prévention de la délinquance.

## V. FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

### Prime chauffage propre

Depuis la mise en place de la prime chauffage propre (PCP), en septembre 2021, 292 aides ont été apportées, dont 105 en 2024. La PCP a permis d'aider à la suppression de 64 chaudières au fioul et au remplacement de 228 anciens appareils de chauffage au bois, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et à la décarbonation des modes de chauffage. Cette action est intégrée au Schéma Directeur des Énergies



**PRIME CHAUFFAGE PROPRE 1000€**  
 pour changer votre vieux chauffage

*Pays de Gex* Renov<sup>+</sup>  
 "Remplacez votre ancien chauffage fioul ou bois par un appareil performant au bois, solaire ou pompe à chaleur."

**04 74 45 96 04**

### Rénovation énergétique des logements privés

Depuis 2021, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique du logement. Cette mission est confiée à la Société Publique Locale Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC Ain), dont Pays de Gex agglo est actionnaire.

Au niveau local ce service a été baptisé « Pays de Gex Renov + », afin d'être en cohérence avec le dispositif national France Renov' et avec les appellations retenues par les autres intercommunalités aindinoises. L'État a fait évoluer le SPPEH en Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), intégrant l'adaptation des logements à la dépendance et la lutte contre l'habitat indigne, en confiant à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) l'attribution des crédits, en substitution de l'ADEME.



768 personnes ont contacté Pays de Gex Renov+ par information par téléphone ou par courriel en 2024, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2023. De plus, 334 propriétaires de maisons individuelles et 8 copropriétés ont bénéficié d'une information plus complète et personnalisée par téléphone, courriel ou lors des permanences physiques organisées deux mardis par mois à Gex.

Ces personnes ont ainsi pu recevoir des conseils objectifs sur les travaux à prioriser, les gisements d'économie d'énergie possible, mais également des informations adaptées sur les matériaux à choisir pour réaliser leurs travaux, ainsi que les aides auxquelles ils pouvaient prétendre.

L'étape suivante est l'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons individuelles, dont ont bénéficié 70 ménages gessiens, et l'accompagnement des copropriétés a bénéficié à deux résidences.



**RÉNOVEZ !**

**VOUS ÊTES AIDÉS !**

*Pour une maison économe et confortable !*

**Un seul numéro gratuit**  
**04 74 45 16 46**

## Gestion et valorisation des déchets

### ● Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026 (PLPDMA)

Les actions énoncées dans le PLPDMA 2021-2026 de Pays de Gex agglo sont programmées pour être déployées progressivement tout au long des 5 années du programme.

En 2024, grâce au contexte réglementaire favorable et à l'embauche d'un nouvel animateur, les actions s'intensifient.

En 2024, le déploiement du compostage se poursuit donc avec la distribution de 1020 composteurs de jardin, 107 lombricomposteurs d'appartement, l'installation de 27 nouveaux sites de compostage collectif et 4 sites de compostage de quartier (dont 1 équipé d'un pavillon de compostage, nouveau matériel inauguré en novembre, voir photo ci-contre).



### ● Expérimentation de la collecte des biodéchets : des résultats encourageants

Dans le cadre de l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets et en complément des solutions de compostage de proximité déjà mises en œuvre, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a mené une expérimentation de collecte séparée en apport volontaire des déchets alimentaires des ménages de septembre 2023 à septembre 2024.

Le bilan de ce nouveau service destiné à l'habitat collectif dense est positif et les résultats sont encourageants :



11 points de collecte répartis sur 5 communes : Gex, Préveissin-Moëns, Thoiry, Saint-Genis-Pouilly et Ornex



520 foyers inscrits à l'expérimentation



22 tonnes de biodéchets collectés et compostés sur la plateforme de Péron



Bonne qualité des biodéchets déposés

Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2024, les élus de Pays de Gex agglo ont décidé le déploiement progressif de cette collecte sur de nouveaux quartiers d'ici 2026.

### ● **Projet de réhabilitation et de création des déchèteries communautaires**

Dans le même esprit du PLPDMA et de la collecte des biodéchets, Pays de Gex Agglo prévoit le déploiement d'un ambitieux programme de réhabilitation de deux déchèteries (Péron pour le sud de l'agglomération et Versonnex). Une nouvelle déchèterie est planifiée également sur la commune de Divonne-les-Bains.

Il s'agit, pour l'ensemble de ces projets, de répondre aux besoins du territoire en forte croissance, et de proposer des exutoires destinés à valoriser et recycler un maximum de matériaux, en vue de limiter la valorisation énergétique par incinération.

Les projets répondront aux nouveaux standards de construction et le schéma directeur des déchèteries, modifié en fin d'année 2023, a été redéfini de façon à limiter l'imperméabilisation des sols en s'implantant autant que possible sur des emprises existantes.

En parallèle de ce projet opérationnel, et pour l'accompagner, un travail est en cours afin d'intégrer les nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), dont les éco organismes en charge de la valorisation sur le territoire, sont diligentés par l'État pour faciliter l'intégration des politiques nationales en faveur de la transition écologique et du développement durable. Afin de faciliter l'interface avec ces éco-organismes, Pays de Gex Agglo a souhaité créer un poste en 2024 au sein du service Gestion et Valorisation des Déchets.

### ● **Ressorcerie du Pays de Gex**

Par délibération du Conseil Communautaire du 27 mai 2021, Pays de Gex Agglo a confié à Alfa 3A, la gestion de la ressourcerie communautaire du Pays de Gex située dans la Zone d'Activité Économique communautaire de la Maladière, à Ornex.

Cette ressourcerie a pour rôle de :

- Accompagner les actions du PLPDMA,
- Économiser les matières premières en créant des boucles de réemploi,
- Vendre des objets ou mobiliers afin de leur donner une seconde vie et,
- Sensibiliser les citoyens, clients, à la prévention des déchets au travers d'animations et d'ateliers.

La Ressourcerie du Pays de Gex continue sa progression en termes de détournement d'objets et sensibilisation au développement durable de par les animations qu'elle propose. Fin septembre, pour l'année 2024, 177 tonnes d'objets ont été détournées vers du réemploi, dont 16 tonnes provenant de la déchèterie de Saint-Genis-Pouilly, 3 tonnes provenant de la déchèterie de Péron, et 109 tonnes d'objets ont été revendues. Une belle augmentation de la fréquentation de la boutique avec 15 000 paniers enregistrés à la boutique, soit 25% de plus qu'en 2023. La Ressourcerie emploie 30 salariés pour collecter, revaloriser, revendre et sensibiliser : 21 postes en insertion (14 en ACI et 7 en EI) et 9 postes de permanents.

Enfin, du 16 au 24 novembre, plusieurs animations ont été proposées par les différents acteurs du territoire à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : ateliers à la Ressourcerie, stands en centre commercial, marché 100% gratuit, distributions de composteurs...

Dans le cadre de l'appui apporté par le Pôle Métropolitain Genève Français (PMGF), une étude critique du Contrat de concession a été effectué afin de permettre l'émergence de propositions relatives à l'amélioration de sa mise en œuvre, que ce soit du côté des donneurs d'ordre, l'Agglomération concédante, que d'Alfa 3A, le concessionnaire. Une analyse des activités liées aux flux, celles hors flux, mais aussi économique a été effectuée et intégrée à un diagnostic complet. Cela a permis la proposition de recommandations et préconisations destinées à améliorer l'efficacité de l'activité.

Les principaux axes de travail sont les suivants :

- Pour la réduction des déchets, des actions liées à la collecte, à la valorisation et à la vente,
- Pour améliorer la communication, des actions de sensibilisation et promotion nouvelles et l'optimisation de modèle économique à destination des concessionnaires

Présenté en mars 2024, celui-ci a fait l'objet de réunion de travail avec le bureau d'étude afin de faciliter la mise en œuvre des premières actions.

### ● Gestion des déchets inertes

Chaque année, près de 400 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes issus de chantiers du BTP sont générés sur le territoire de La Communauté d'agglomération du Pays de Gex. Les producteurs de déchets sont principalement les promoteurs Immobiliers, les constructeurs privés, mais également les collectivités locales lors de leurs divers travaux, et enfin les particuliers. La politique communautaire, visant à accompagner les entreprises de travaux publics pour le recyclage ou le stockage de matériaux inertes, a été confirmée par Pays de Gex agglomération.

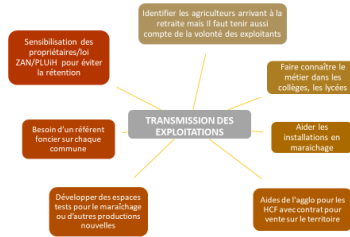
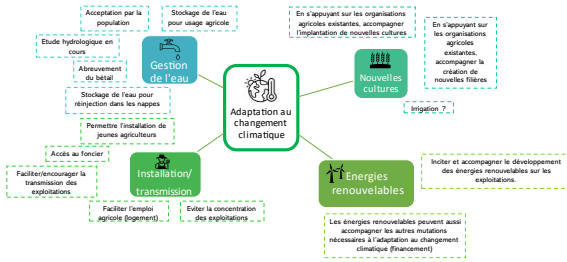
La montée en compétence s'était concrétisée par la signature, en 2018, d'un contrat de Délégation de Service Public par voie de concession pour une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Prévessin-Moëns dans le secteur de Bois Tollot. Le contrat de 5 ans consistait à stocker sur site un volume total de 250 000m<sup>3</sup>. Les obligations de compensation environnementale, avant mise en œuvre opérationnelle, de zones humides, d'espaces boisés pour chiroptères (chauve-souris) et la mise à disposition de nouveaux espaces pour les oiseaux, n'ont pu être surmontées du fait, d'une part, d'une recherche de sites infructueuse et, d'autre part, de coûts liés insurmontables pour la collectivité remettant en cause l'économie globale du contrat de délégation. Compte tenu de cette analyse, par délibération du 27 novembre 2024, le Conseil communautaire a décidé de résilier le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'ISDI « Le Bois de Serves » à Prévessin-Moëns.

Deux projets d'initiative privée, sont opérationnels ou en cours d'étude dans le Pays de Gex, mais sont très insuffisants pour répondre aux besoins du territoire. Il s'agit de l'ISDI des Châtelets, sur la commune de Chevry, en cours d'exploitation de 925 000 m<sup>3</sup> sur 12 ans depuis 2017, et l'ISDI de Chauvilly, sur la commune de Gex, qui a fait l'objet, en 2021, d'un arrêté préfectoral d'enregistrement pour un stockage d'un volume de 960 000 m<sup>3</sup> sur une durée de 12 ans. Ce dernier projet fait l'objet de recours.

D'autres projets, notamment sur un tènement communautaire, sont à l'étude et un comité de pilotage créé en vue de concrétiser de nouvelles opérations sur le territoire, s'exprimera à ce sujet en cours d'année 2025.

## Politique agricole territoriale

À la suite des ateliers sur l'agriculture et l'alimentation réunis à l'automne 2023, une synthèse des propositions a été présentée au groupe de dialogue agriculteurs-élu en 2024 au cours de deux réunions. Les sujets prioritaires suivants ont été retenus : la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs, le travail sur le zonage et le règlement du PLUiH dans le cadre de sa révision et la réflexion autour de la ressource en eau en lien avec l'adaptation au changement climatique. Le développement des énergies renouvelables, la communication pour améliorer la cohabitation entre agriculteurs et habitants ont aussi été proposés.



## Produits d'entretien et fournitures administratives

L'implication environnementale relative aux fournitures administratives et les produits d'entretien, repose dans les deux cas, sur les critères de sélection, lors de la mise en consultations des deux accords-cadres.

Ainsi, des données chiffrées sont attendues en matière de rejet de CO2 dans l'atmosphère, lors de la fabrication :

- Pourcentage du produit, issu de matières recyclées
- Pourcentage du produit, pouvant être recyclé

Les produits écolabellisés sont également privilégiés et la fréquence des livraisons réduites à 1 fois par mois, avec des commandes groupées et anticipées, dans la mesure du possible.

## VI. PAYS DE GEX AGGLO S'ENGAGE

### Efficacité énergétique du patrimoine de l'agglo et des communes

Pays de Gex agglo participe au programme « Action des Collectivités pour la Transition Énergétique » (ACTEE). Ce programme, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et d'apporter des financements pour la réalisation d'audits énergétiques et pour des postes d'économie de flux.

La convention signée avec le SIEA en 2022 pour le service d'économie de flux a été renouvelée pour 2 ans en 2024. L'économiste de flux est un ingénieur thermicien qui assure le suivi des consommations énergétiques de tous les bâtiments communautaires, analyse ces consommations et préconise des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à réduire les consommations d'énergie. Ce service a permis de dresser un descriptif précis de tous les bâtiments communautaires et d'accompagner les actions de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique à mettre en œuvre. L'économiste de flux permet enfin de répondre aux obligations du dispositif Eco Énergie Tertiaire, qui vise les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, dont l'objectif de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

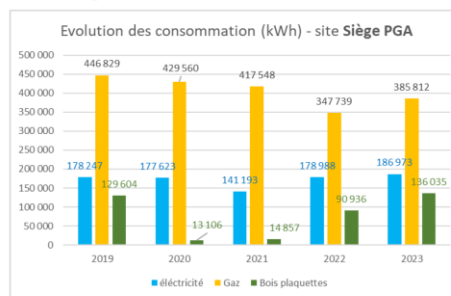
Pays de Gex agglo est également le relai des communes qui ont souhaité s'engager dans le programme ACTEE. Sur la période 2021/2023 (fonds SEQUOIA), cela a permis de recevoir 195 800 € de subventions, dont 170 264 € ont été reversés à 9 communes et 25 535 € pour le service économiste de flux de PGA et la réalisation d'un audit énergétique sur le siège communautaire.

En 2024, ACTEE se poursuit avec le fonds CHÊNE. Les communes de Challex, Divonne les Bains, Échenevex, Gex et Prévessin-Moëns ont candidaté pour la prise en charge d'audits énergétiques, d'outils de mesure des consommations et de missions de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation énergétique. PGA, Gex et St Jean de Gonville ont également signé une nouvelle convention « économiste de flux » financée par ACTEE-CHÊNE.

CONTENU DU FONDS CHÈNE ET ATTRIBUTION DES FONDS



| Lot                                                | Taux subvention                                                                              | Bonus (cumulables)                                                                                | Plafond maximal        |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Lot 1 – Ressources humaines                        | 40% du salaire brut, charges patronales incluses                                             | Premierisation (CD, Étudiant) : +25%<br>+ Bati scolaire : + 25%                                   | 80%                    |
| Lot 2 – Outils de mesure et suivi de consommations | 50 % du coût HT                                                                              |                                                                                                   | 50%                    |
| Lot 3 – Études énergétiques                        | 50 % du coût HT                                                                              | SDIE : +10%<br>Études de certification : +30%<br>Communes rurales : +15%<br>Bati scolaire : + 20% | 80%                    |
| Lot 4 – Études de PDE                              | 20% ou 60% du coût HT si objectif de respectivement -40% ou -60% sur consommations d'énergie | Communes rurales : + 15 %<br>Bati scolaire : + 5 %                                                | 80% du coût de l'étude |
| Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles  | 50 % du coût HT                                                                              | Communes rurales : +15%                                                                           | 65%                    |



Dépenses 2023 :

- Electricité : 72 259 €
- Gaz : 93 326 €
- Bois : 3 000 € (estim)

## Gestion de la flotte automobile communautaire

Un plan de gestion a été mis en place en mars 2024 afin d’instaurer un cadre optimisant les dispositions techniques des véhicules, les modalités de renouvellement pluriannuel...

Pays de Gex Agglo dispose de plus de 50 véhicules, aussi, en vue de répondre à une politique environnementale affirmée ainsi qu’aux exigences réglementaires, l’Agglomération a décidé dès 2024 de procéder à l’acquisition soutenue de Véhicules à Très Faible Émission (VTFE) et Véhicules à Faible Émission (VFE), rejetant moins de 50g/km de CO2.

Il s’agit aussi de renouveler un parc composé de certains véhicules vieillissants devenant coûteux et ayant une forte empreinte environnementale. Pour répondre aussi aux dispositions de l’article L224-8 du Code de l’Environnement, l’Agglomération s’est engagée à procéder, en 2024, à l’acquisition de 8 véhicules électriques sur 11 véhicules remplacés ou nouveaux.

Pour ses besoins propres, Pays de Gex Agglomération a prévu une augmentation significative des bornes de recharge de véhicules électriques dites IRVE. Parallèlement, la charte communautaire d’utilisation des véhicules intègre les principes d’écoconduite, de facilitation du recours à la mutualisation des véhicules pour les déplacements professionnels, notamment.

## Gestion des ressources humaines

- **Premier versement en Février 2024 du « Forfait Mobilité Durable » pour favoriser l’utilisation des modes de transport alternatifs et durables.**

Le Président et les élus ont validé dès 2023, la mise en place d’un Forfait Mobilités Durables (FMD) au profit des agents de la communauté d’agglomération de Pays de Gex.

Le « forfait mobilités durables » a pour objectif d’encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables et d’assurer la prise en charge des frais engagés par les agents (contractuels et titulaires) au titre de leurs déplacements entre leur **résidence habituelle et leur lieu de travail**.

Pour en bénéficier, les agents doivent attester de l’utilisation de l’un ou des moyens de transport suivant :

- Vélo personnel
- Engins de déplacement personnel motorisés (vélo électrique, trottinette)
- Covoiturage (conducteur ou passager)
- Utilisation d’un service de mobilité partagé (véhicules en libre-service, services d’autopartage)

Un forfait variant de 100 à 300 € est versé aux agents en fonction du nombre de déplacements avec un mode de transport alternatif et durable.

En février 2024, 38 agents ont bénéficié de ce forfait pour un montant global de 8 028 €.

- **La mise en place de nouveaux outils RH (SIRH, logiciel de paie) qui permettront de limiter l’usage du papier et les impressions**



Au bureau, le papier représente 75 % des déchets produits.

La mise en place du nouvel SIRH, LUCCA, permettra une économie de papier importante.

En effet, dès novembre 2024, à travers le module « Poplee Entretiens », les entretiens individuels annuels ont été entièrement réalisés en ligne.

Ainsi, grâce à cet outil, plus de 5 400 feuilles de papier, soit plus de 10 ramettes (paquets) de papier ont été économisées.

La politique volontariste de développement des outils RH au sein de PGA est menée avec un souci d'impact environnemental.

Ainsi à compter de janvier 2025, la mise en place du nouveau logiciel de gestion de la paie, EKSAE permettra une dématérialisation des bulletins de paie ce qui représentera un impact environnemental non négligeable :

- Selon les calculs du cabinet Serda Conseil, stocker électroniquement 1 Mo de données dans un outil collaboratif de GED (Gestion Électronique de Documents) pendant 5 ans émet entre 17,7 et 75 grammes de CO<sub>2</sub>. Cette estimation tient compte de la redondance des fichiers sur différents serveurs. En revanche, pour un classement papier d'une durée équivalente, on compte entre 916 et 2 500 grammes de CO<sub>2</sub>, en considérant l'espace physique que cela nécessite.
- **Le télétravail au sein de la Pays de Gex Agglo et le choix de différents modes d'organisation du travail**

Le télétravail au sein de PGA est autorisé sur la base d'une journée par semaine.

Ce mode d'organisation de travail à distance est bien intégré dans les services éligibles au télétravail et en 2024 ce sont 65 agents autorisés à télétravailler contre 58 en 2023.

Si on considère qu'en moyenne une journée de télétravail par semaine permet d'éviter en une année 0,34 tonne de CO<sub>2</sub>, alors 19.72 tonnes vont désormais pouvoir au minimum être évitées.

Afin de limiter l'utilisation de la voiture, différents cycles de travail sont proposés aux agents et le recours aux transports en commun est encouragé avec une prise en charge à 100% de l'abonnement mensuel de transport.

## Matériel informatique, système d'information

L'Agglomération poursuit, en 2024, le déploiement de solutions techniques visant à limiter leur déplacement professionnel et donc à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des différents intervenants internes et externes de Pays de Gex agglo. Avec l'ouverture du nouveau bâtiment de Pays de Gex entreprises, au cours du mois de mai 2024, plusieurs salles ont été aménagées avec des équipements de visioconférence de pointe et notamment la salle polyvalente, de grande capacité.

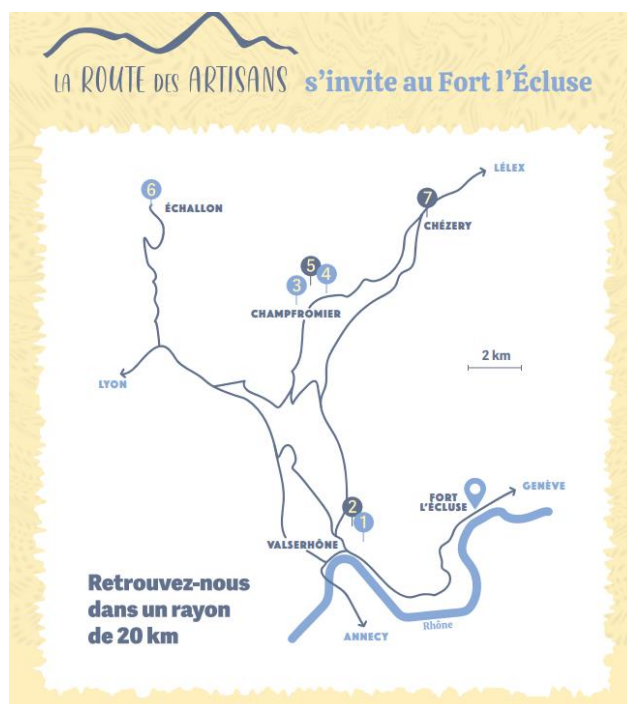
Le service systèmes d'information poursuit une démarche visant à réduire le renouvellement des serveurs, PC et téléphones fixes et portables. Il s'agit de procéder à l'acquisition de matériels performants optimisés, assorti d'une maintenance régulière permettant notamment une utilisation des PC fixes et portables sur une période de 5 ans minimum. Une fois que ces équipements ne sont plus à même d'accomplir leurs tâches quotidiennes, les ordinateurs portables sont conservés par la collectivité et reconditionnés afin d'être mis à disposition des agents pour le télétravail et pour le remplacement en cas de panne. Le service système d'information peut également compter sur des partenaires tel que « la ressourcerie du Pays de Gex » pour donner une seconde vie à ces équipements.

Cette stratégie, qui permet également à l'Agglomération une optimisation financière, est issue d'une réflexion globale de gestion numérique responsable selon les 3 piliers de développement durable ayant pour objectifs la création de valeur et la réduction de l'empreinte numérique, économique, sociale et environnementale.

La stratégie mise en place par l'Agglomération, comprenant de nombreux items numériques responsables répond aux dispositions de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique, dite loi REEN.

## Eco-responsabilité, les achats durables, et la démarche qualité

La boutique du Fort l'Écluse propose désormais les produits fabriqués par « La route des artisans »  
Les objets uniques ont été créés par 7 artisans en rapport dans un rayon de 20 km autour du Fort.



## Engagements du développement durable dans la gestion des finances publiques

Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

## Bilan 2024

Sur l'année 2024, au niveau du budget principal de l'agglomération du Pays de Gex, il a été réalisé 91% de l'ambition budgétisée sur l'exercice au titre des investissements liés à l'environnement.

| Chapitre                               | Compte | Budgétisé             | Réalisé               |
|----------------------------------------|--------|-----------------------|-----------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles     |        | 529 736,98 €          | 1 242 381,58 €        |
| 204 - Subventions d'équipement versées |        | 137 500,00 €          | 115 000,00 €          |
| 21 - Immobilisations corporelles       |        | 8 827,00 €            | - €                   |
| 23 - Immobilisations en cours          |        | 3 312 235,16 €        | 2 294 464,75 €        |
| 4581104 - Ferney-Voltaire IRVE         |        | 19 537,63 €           | 7 089,36 €            |
| 4581107 - Segny IRVE                   |        | 15 325,92 €           | 8 236,56 €            |
| 4581121 - Ornex IRVE                   |        | 3 371,76 €            | 3 371,76 €            |
| <b>TOTAL</b>                           |        | <b>4 026 534,45 €</b> | <b>3 670 544,01 €</b> |

## Une communication éco-responsable dans ses contenus et dans ses méthodes

Depuis plusieurs années, le service communication travaille à l'amélioration de l'accès à l'information pour les gessiens tout en engageant une démarche d'éco-responsabilité.

Cette démarche inclut partiellement le développement de la communication digitale pour limiter le recours au papier. Après la numérisation du bulletin interne destiné aux agents chaque mois, l'Agglomération propose désormais une information mensuelle grand public dans un format numérique également.

Pour permettre à tous l'accès aux communications, le recours aux supports papier reste largement nécessaire. Dans ce cadre, le marché d'impression des supports les plus consommateurs de papier (P'tit Gessien et Regards Gessiens) intègre une large part aux engagements environnementaux du prestataire imprimeur.

Hors marché, le service maintient une attention toute particulière à avoir recours à des prestataires pouvant justifier de matières premières ou de process les plus durables possibles comme des certifications Imprim'Vert.

Le Développement durable est également une partie majeure des contenus de communication proposés aux différents publics, quels que soient les supports, allant de communications pédagogiques, de conseils ou d'informations sur des dispositifs favorisant la participation de tous à la transition environnementale.

Enfin, le service favorise un choix de prestataire engagés dans la transition environnementale pour la création d'objets promotionnels et cadeaux aux agents (fabrication française, matériaux durables ou recyclés...).

